

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

31 JUILLET 2026 - DUNKERQUE

PROJET ZGI3 : UNE CONVENTION POUR PRÉSERVER LE POTENTIEL AGRICOLE DU TERRITOIRE

Bertrand GAUME, préfet du Nord, Simon AMMEUX, président de la Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais, Maurice GEORGES, président du Directoire de Dunkerque-Port, et Patrice VERGRIETE, maire de Dunkerque et président de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), ont signé ce jour la convention encadrant la compensation collective agricole volontaire liée à l'aménagement de la Zone de Grandes Industries 3 (ZGI3).

Des discussions engagées en décembre 2024 avec la Chambre d'agriculture, sous l'égide de Monsieur le sous-préfet, ont abouti à l'engagement de Dunkerque-Port, en partenariat avec la Communauté urbaine de Dunkerque, de mettre en place une démarche de compensation collective agricole volontaire pour accompagner les projets de création de plateformes portuaires (ZGI3 et ZIA) inscrits au projet stratégique 2025-2029 de Dunkerque-Port.

Ce dispositif de compensation a pour vocation de financer des projets associant plusieurs agriculteurs de la CUD ou exploitants sur le territoire de la CUD et ayant un impact positif sur l'économie agricole du secteur.

Cette convention quadripartite marque la volonté commune des partenaires de mettre en place une gouvernance collective, transparente et concertée de ces compensations agricoles. Elle vise à renforcer le dialogue avec le monde agricole, à sécuriser les financements dédiés et à garantir l'efficacité des mesures mises en œuvre au bénéfice de l'économie agricole locale.

Une agriculture au cœur de l'avenir du territoire

Bien que marquée par un fort développement urbain et industriel, l'agglomération dunkerquoise demeure un territoire dont près de la moitié des surfaces sont agricoles. Conscients de la richesse économique, sociale et environnementale que représente cette activité, les partenaires signataires réaffirment leur volonté de soutenir l'activité agricole. Au-delà de ces objectifs, cette démarche participe à la préservation du potentiel de production agricole du territoire, contribuant ainsi aux enjeux de souveraineté alimentaire et de résilience face aux défis climatiques et économiques.

Une gouvernance partagée au service du territoire

La convention prévoit la création d'un comité de pilotage réunissant les représentants des quatre signataires. Celui-ci aura pour mission de définir, valider et suivre les mesures de compensation agricole qui seront mises en œuvre dans le cadre des projets. Les mesures retenues seront élaborées en cohérence avec l'étude préalable agricole réalisée pour les projets ainsi qu'avec les recommandations formulées par l'État. Le comité de pilotage pourra les adapter afin de répondre au mieux aux besoins de la profession agricole locale et d'éclairer les orientations à privilégier pour accompagner durablement le secteur agricole du territoire.

Un fonds dédié d'un million d'euros dans un premier temps

Afin de garantir la mise en œuvre concrète des actions retenues, un fonds de compensation collective agricole de 1 million d'euros sera créé. Il sera intégralement financé par Dunkerque-Port, maître d'ouvrage du projet ZGI3, et géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce dispositif permettra de sécuriser les financements et de garantir un suivi rigoureux des actions engagées en faveur de l'agriculture locale.

La même démarche devrait être mise en place en 2027 pour la zone ZIA.

Un appel à projets dès septembre 2026

À la suite de la signature de cette convention, un appel à projets sera lancé entre septembre et décembre 2026 afin d'identifier et de soutenir des initiatives agricoles collectives.

Les projets retenus devront contribuer au développement, à la pérennisation ou à la modernisation de l'activité agricole locale, en favorisant notamment les dynamiques collectives et les pratiques respectueuses de l'environnement en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) et Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD).

Le territoire dunkerquois est, au plan national, un laboratoire de la réindustrialisation, au sein duquel les efforts de tous les partenaires publics permettent le développement de la zone industrialo-portuaire, le maintien d'une agriculture à forte valeur ajoutée et la préservation d'un environnement de qualité. La signature de cette convention de compensation collective agricole, la première dans le Nord, constitue un moment fort dans cette dynamique remarquable.

Bertrand GAUME, préfet du Nord

À Dunkerque, toutes les victoires sont collectives. À ce titre, nous tenons à ce que la renaissance économique du territoire bénéficie à tous ses acteurs. Avec cette première convention dotée d'un million d'euros, nous réaffirmons aujourd'hui notre soutien aux exploitants agricoles de notre territoire. L'objectif est simple : garantir un équilibre raisonné entre agriculture et industrie, au service des agriculteurs, des consommateurs et des citoyens de notre agglomération.

Patrice VERGRIETE, président de la Communauté urbaine de Dunkerque et Maire de Dunkerque

Le territoire dunkerquois démontre aujourd'hui qu'il est possible de conjuguer réindustrialisation et ambition agricole. L'agriculture est un héritage à préserver, mais également une force d'avenir, capable d'innover, de produire et de répondre aux défis alimentaires, climatiques et énergétiques. Les nombreux projets déjà proposés par les agriculteurs, avec l'appui des services de la Chambre d'agriculture, témoignent de cette dynamique. Avec cette convention, nous donnons à ces initiatives les moyens de se concrétiser afin de bâtir une agriculture toujours plus résiliente, innovante et créatrice de valeur au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Simon AMMEUX, président de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais

Le développement d'un territoire ne peut se concevoir qu'à travers une approche globale et équilibrée. Avec cette convention, nous affirmons notre volonté de concilier développement industriel, préservation du potentiel agricole et biodiversité. Ensemble, nous construisons un port durable et citoyen.

Maurice GEORGES, président du Directoire de Dunkerque-Port

CONTACT PRESSE

Service régional de la communication interministérielle

☎ +33 3 20 30 52 50

✉ pref-communication@nord.gouv.fr



Lorrie GOURDIN

☎ +33 6 07 10 92 69

✉ lorrie.gourdin@nud.fr



Murielle MAZOUNI

☎ +33 7 84 12 73 77

✉ murielle.mazouni@npdc.chambagri.fr



Anne-Sophie BATAILLE

☎ +33 6 84 06 19 64

✉ asbataille@portdendunkerque.fr

